

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 22/04/4.10

SEANCE DU 11 AVRIL 2022
L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE ONZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	29	4	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Didier MARTINA-FIESCHI, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Patrick JOLI, Stanislas ROQUEBERT, Julien ROCCHIA, Benoit ADET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO, Catherine MAGADDINO.

REPRESENTES :

Nicole BERNARDINI, (représentée par Robert BENEVENTI)
 Hélène CAREN, (représentée par Christine DEL NERO)
 Ombeline LOMPRES, (représentée par Dominique RIGHI)
 Anaïs HATRET, (représentée par Laetitia QUILICI)

Secrétaire de séance : Benoit ADET

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : OUI	<u>POUR</u> :	<u>CONTRE(S)</u> :
<u>ABSTENTION(S)</u> :		<u>BLANC(S) et NUL(S)</u> :

OBJET : Demande de subvention à la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du programme 2022 « Réhabilitation de la Chapelle haute de l'Eglise Saint Laurent

Madame Christine DEL NERO, 1^{ère} adjointe au Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules sollicite la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du programme 2022 « Nos Communes d'Abord » (anciennement dénommé Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) dans le cadre des opérations d'investissements engagées, comme la Réhabilitation de la Chapelle haute de l'Eglise Saint Laurent.

Afin de poursuivre la réhabilitation de l'Eglise Saint Laurent, il a été décidé d'engager de nouveaux travaux au niveau de la chapelle haute laquelle n'est actuellement pas accessible au public. Le projet de restauration consistera en la réfection complète de son intérieur (revêtements intérieurs, restauration des décors peints, remplacement de l'escalier en bois, création de quatre vitraux et d'un local de stockage), de la toiture et des éléments

de zinguerie, à sa mise en conformité aux règles de sécurité et d'incendie et en la restauration des élévations avec la mise en évidence du rempart, des merlons et des créneaux par la réfection des encadrements en pierre, le creusement des créneaux et des meurtrières et la mise en œuvre autour des ouvertures de lames métalliques pour recréer un encadrement.

Le budget prévisionnel H.T. de l'opération « Réhabilitation de la Chapelle haute de l'Eglise Saint Laurent » s'élevant à 500.000 € H.T., la Commune d'Ollioules sollicite la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme 2022 « Nos Communes d'Abord » pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 250.000 €, selon le plan de financement suivant :

Région PACA	250.000 €
DRAC	150.000 €
<u>Ville (Autofinancement)</u>	<u>100.000 €</u>
TOTAL H.T.	500.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme 2022 « Nos Communes d'Abord » lancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme 2022 « Nos Communes d'Abord » pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 250.000 € pour l'opération « Réhabilitation de la Chapelle haute de l'Eglise Saint Laurent ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande d'aide financière et à signer tous documents relatifs.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

